



CONCOURS FLOAT-TUBE OCTOBRE ROSE 2025

DIMANCHE 19 OCTOBRE 2025

RÈGLEMENT ET DÉROULEMENT

1. La compétition sous tous ses aspects (organisation et sportif) sera réglementée par le présent document. Il devra être suivi par tous les concurrents.
2. Les participants doivent être en possession de la carte de pêche en cours de validité.
3. Ouvert à partir de 14 ans, pour les mineurs joindre une autorisation parentale.
4. Le port du **gilet de sauvetage est OBLIGATOIRE** pour tous. Il sera impossible de débiter la compétition sans gilet de sauvetage.
5. Le montant de l'inscription est de **15 € par pêcheur** (café d'accueil offert).
6. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.
7. En cas d'annulation du concours, seul le montant des frais d'inscription sera remboursé.
8. Le nombre maximum des participants est fixé à 20 (les 20 premiers inscrits seront retenus les suivants seront sur liste d'attente en cas de désistement), le nombre minimum est fixé à 10 participants.

ORGANISATION :

Les commissaires se positionneront sur les berges des plans d'eau. Ce sera aux compétiteurs à venir vers eux pour déposer leur prise dans la gouttière afin qu'il soit mesuré pour garantir un bon déroulement de ce concours caritatif.

DÉROULEMENT :

1. Accueil à partir de 7h30 au plan d'eau des Ozières et briefing à 8h00.
2. La compétition se déroulera sur les plans d'eau des Ozières et de Champvallier à Yzeure (03400).
3. La compétition se déroulera en deux manches, 10 compétiteurs sur chaque plan d'eau avec changement de plan d'eau pour la deuxième manche :
 - **manche 1 : de 9h00 à 11h30**
 - pause de 12h à 13h
 - **manche 2 : de 13h30 à 16h00 fin du concours.**
4. Un tirage au sort désignera l'attribution des plans d'eau.
5. Seule la navigation en Float-Tube est autorisée. La mise à l'eau s'effectuera à l'endroit prévu par les organisateurs.
6. L'utilisation de moteur électrique est interdite ainsi que l'utilisation des rames sauf pour les personnes à mobilité réduite possédant une carte d'invalidité.
7. L'AAPPMA de Moulins décline toute responsabilité en cas de vol et/ou de dégradation du matériel des compétiteurs.

POISSONS PRIS EN COMPTE :

- Brochet
- Sandre
- Black Bass
- Perche
- Silure

ÉQUIPEMENT ET LEURRES :

1. La compétition se déroulera exclusivement au lancer dans toutes les variantes.
2. En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra utiliser qu'une canne, mais pourra en posséder plusieurs montées.
3. Pêche aux leurres artificiels uniquement. Les appâts naturels sont interdits.
4. Une bourriche flottante est **obligatoire** pour chaque concurrent, afin de conserver les poissons en attendant d'être mesurés par vos soins auprès des commissaires. (Les organisateurs ne pourront pas en fournir). Les bourriches avec des mailles en métal sont strictement interdites. 3 poissons maximum par bourriche (sauf perches 6).
5. Chaque concurrent devra se rapprocher des commissaires qui seront le long des berges afin de valider ses prises. Chaque concurrent est garant des poissons conservés.
6. Il est permis d'utiliser une épuisette pour hisser les poissons. Celle-ci sera obligatoirement : soit à mailles fines non nouées, soit avec un filet caoutchouc ou néoprène. Sont interdites les épuisettes avec un filet à mailles nouées ou métalliques. Sont interdites également les pinces buccales « Fish-Grip » : trop traumatisantes pour les poissons.
7. Deux hameçons par ligne maximum.

VALIDATION DES POISSONS :

1. Lors de la capture d'un poisson par un concurrent, dès sa sortie de l'eau, le concurrent dispose le poisson dans sa bourriche. Le pêcheur a la possibilité de conserver plusieurs poissons avant mesure si besoin (avec un maximum de 3 poissons par bourriche)
2. Le concurrent présentera ensuite chaque prise à un commissaire de l'épreuve qui en effectuera la mesure.
3. C'est le concurrent qui dépose le poisson dans la goulotte de mesure pour éviter tout litige.
4. Ne seront considérés valides que les poissons capturés légalement (harponnage non valide).
5. Après mesure, le poisson sera remis directement à l'eau de façon à lui garantir les meilleures chances de survie.

CLASSEMENT DES MANCHES :

1. Longueur des captures : c'est la longueur en centimètre qui est prise en compte : 1 cm = 1 point. (Exemple : un poisson qui mesure 51,2 cm représente 52 points)
2. La longueur des poissons est la mesure maximale de l'extrémité de la bouche fermée à l'extrémité de la caudale avec la nageoire allongée dans l'axe du corps.
3. Les compétiteurs se classent selon le cumul de points obtenus.

CLASSEMENT GENERAL :

1. Classement Général

1. Le classement général est établi en additionnant les points obtenus sur l'ensemble des manches.
2. En cas d'égalité, c'est l'ordre des inscriptions que sera pris en compte.